Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 029-212900690-20260924-2026_71-DE

Conseil municipal du Jeudi 24 septembre 2026

DÉLIBÉRATION

CM 2026-071 Verdissement des cours d'écoles - Validation du projet

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 24 septembre, à 19 h, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Matthieu SEITE, maire.

PRÉSENTS :
Mmes et MM. Olivier YVEN, 2e adjoint ; Marion FAIVRE, 3e adjointe ; Gilbert QUENTEL, 4e adjoint ; Isabelle NEDELEC, 5e adjoint ; Mickaël PLUSQUELLEC, 6e adjoint ; Bénédicte ROLLET, 7e adjointe ; David THOMAS, 8e adjoint.

Mmes et MM. Serge GUENNEGUES ; Claudie FERELLOC ; Nathalie PONCEL ; Jean-Jacques CADALEN ; Luc MOUSTER ; Loïc FORGEAIS ; Stéphanie BLANCHARD ; Laurent KERANGUEVEN ; Dorothée GUILLOU ; Marion BALLANGER ; Timothée PAPIN ; Gwénaël KERJEAN ; Adeline SEYLER ; Aurore COURTES ; Bernard BOLLORE ; Véronique GUITTARD ; Anne-Sophie MORVAN ; Arthur LASNE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION : Isabelle SAOUZANET, Directrice Générale des Services

ABSENTS EXCUSÉS :

Sylvie DANIEL qui a donné procuration de vote à	Olivier YVEN
Emmanuelle LIBERT qui a donné procuration de vote à	Gilbert QUENTEL
Patrick COADOU qui a donné procuration de vote à	Gwénaël KERJEAN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Laurent KERANGUEVEN

La convocation à la présente réunion a été notifiée aux conseillers municipaux et affichée en mairie le 18 septembre 2026

Nombre de conseillers :

En exercice.....	29
Présents.....	26
Votants.....	29

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 029-212900690-20260924-2026_71-DE

CM 2026-071 Verdissement des cours d'écoles - Validation du projet

Monsieur Jean-Jacques CADALEN donne lecture de la délibération,

Par la présente, le service Education Enfance Jeunesse souhaite informer le Conseil Municipal de l'avancement du projet de végétalisation et de réaménagement de la cour de l'école Châteaubriand élémentaire.

Ce projet est mené en partenariat avec le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) du Finistère qui accompagne la collectivité dans l'ensemble de la démarche : Depuis la rédaction et le lancement de l'appel à candidature jusqu'à la dernière plantation.
L'objectif est de proposer un aménagement afin d'améliorer le cadre de vie des acteurs de la cour. Les épisodes de fortes chaleurs récents nous montrent la nécessité d'adapter les espaces scolaires aux évolutions climatiques. La végétalisation de la cour permettra de créer des ilots de fraicheur, des espaces ombragés permettant d'améliorer le confort des élèves lors des périodes chaudes.

Le budget prévisionnel est fixé à 55 000 euros HT.

Le CAUE, après consultation des élus et des services s'est chargé de finaliser l'appel à candidature. Un premier jury se réunira le lundi 5 octobre afin de consulter les différents dossiers rendus. Un second jury se réunira le 15 octobre pour déterminer le candidat chargé de la conception et de la réalisation du projet.

Le projet repose sur une démarche participative et pédagogique associant les élèves, les enseignants et le périscolaire. Ce travail pédagogique sera mené en partenariat avec le candidat retenu, afin d'assurer une cohérence entre les attentes exprimées et la conception finale du projet.
Lors de la phase de réalisation, le candidat retenu sera accompagné par les services techniques municipaux et les Espaces verts de la collectivité. Les élèves pourront également être associés à certaines étapes du projet, notamment aux plantations, à l'arrosage et à la mise en place de copeaux.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

Vu l'avis favorable de la commission **« Affaires générales – Finances – Ressources humaines – Développement économique »** du jeudi 17 septembre 2026.

Vu l'avis favorable de la commission **« Solidarités – Affaires scolaires – Jeunesse – Bien vieillir »** du jeudi 17 septembre 2026.

- **Prend** acte de l'avancement du projet
- **Prend** connaissance du calendrier prévisionnel
- **Prend** acte de l'enveloppe de 55000 euros HT
- **Valide** la poursuite de la démarche
- **Autorise** le maire à solliciter des subventions

*** * ***

Fait et délibéré les jour, mois, an que dessus.

Le maire,
Matthieu SEITE

Le secrétaire de séance,
Laurent KERANGUEVEN